

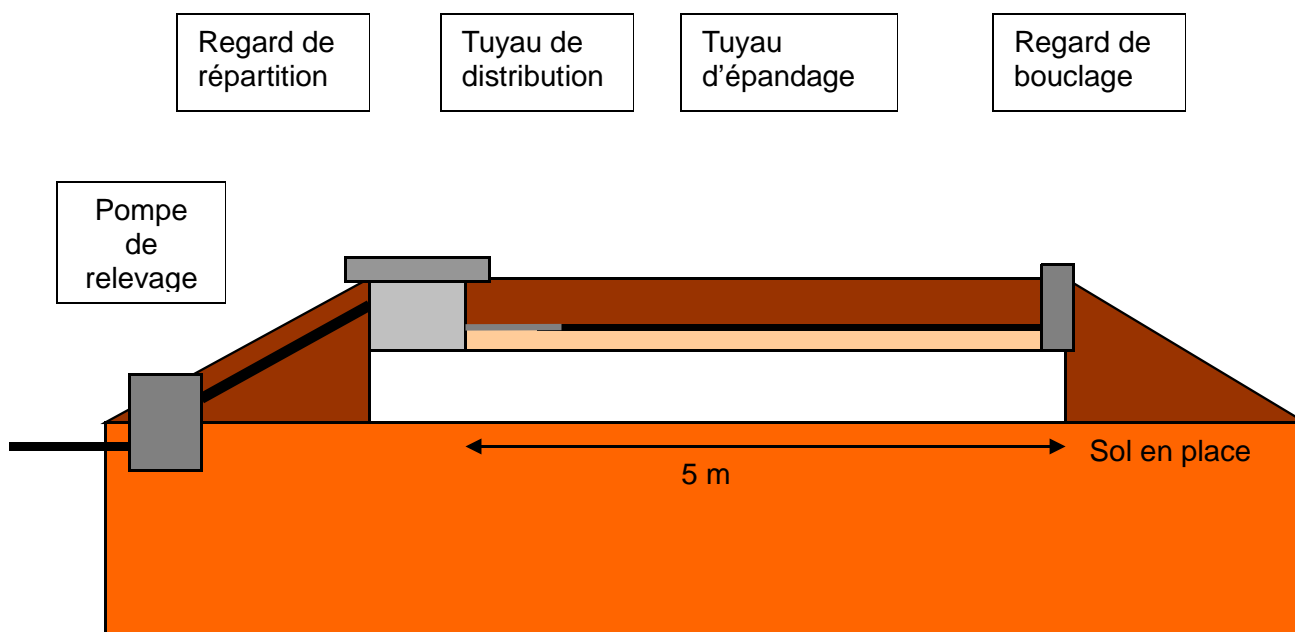
Le terre d'infiltration

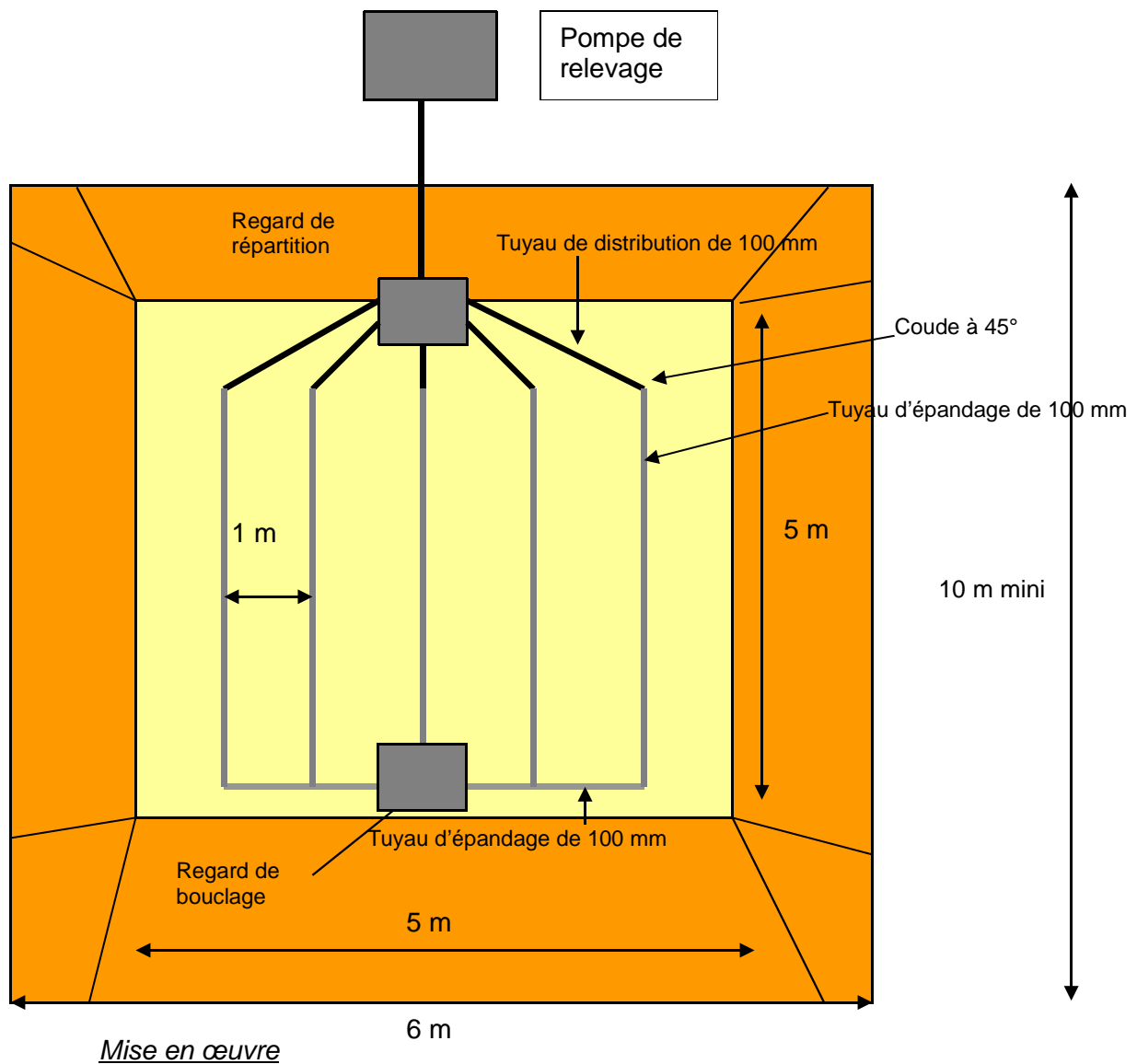
Conditions d'installations

Sol perméable avec présence de traces d'hydromorphie à moins de 0,80 m de la surface (nappe phréatique affleurante, mauvaise infiltration des eaux de ruissellement). Surface nécessaire d'au moins 80 m².

Principes de fonctionnement

Lorsqu'une stagnation permanente ou temporaire d'eau est constatée à faible profondeur, un dispositif enterré est inefficace. Il se trouverait « noyé ». Il convient donc de réaliser un dispositif hors-sol. Ce dispositif peut s'appuyer sur une pente. Il utilise le sable comme système épurateur, et le sol superficiel comme milieu dispersant. Cette filière nécessite le relevage des effluents si l'habitation est en contrebas, ainsi qu'une étude particulière sur la stabilité des terres et sur les risques d'affouillement. Le terre d'infiltration doit être alimenté par un dispositif assurant une égale distribution. Le regard de répartition et les tuyaux de distribution doivent être placés parfaitement à niveau.





Le tertre se réalise sous forme de massif sableux. De bas en haut, les caractéristiques sont les suivantes :

- Le fond de fouille est situé à 0,80 m sous l'arrivée des eaux (sortie du regard de répartition).
- Le fond de fouille est éventuellement couvert d'un géotextile
- Une couche de sable siliceux lavée de 0,70 m d'épaisseur recouvre le géotextile
- Au-dessus une couche de 10 cm de graviers lavés 10/40 dans laquelle sont placés les tuyaux d'épandage qui assurent la dispersion dans le tertre.
- Un géotextile recouvre l'ensemble
- Le remblai est réalisé avec de la terre végétale débarrassée de cailloux.

Dimensionnement

Surface minimale du sommet : 20 m² jusqu'à 2 chambres, puis 5 m² par chambre supplémentaire.

Surface de la base : dépend de la perméabilité du sol.

- Sol perméable : surface minimale 40 m² (puis 20 m² par chambre supplémentaire).
- Sol peu perméable : surface minimale 60 m² (puis 30 m² par chambre supplémentaire).